

« Fondation Rugby »

Le bénévolat dans le milieu associatif est incontournable. Pourtant, il est aujourd'hui plongé dans un certain désenchantement auquel il faut être très attentif. Il est urgent de réfléchir au statut du bénévole, notamment compte tenu des difficultés financières actuelles.

A Montpellier, la concurrence entre clubs sportifs est vive. Pour se redresser financièrement et sportivement le club de rugby a dû se démarquer, en visant l'excellence, afin de bénéficier du terreau fertile d'une ville sportive et culturelle. L'objectif était de devenir un acteur dynamique de la politique éducative de la ville. Il a donc été proposé aux joueurs d'être à la fois sportifs de haut niveau et ambassadeurs de la discipline au niveau du scolaire et du périscolaire. La démarche a connu un succès immédiat, grâce à un travail sur les zones enherbées proches de la ville qui a permis de toucher de plus en plus d'écoles. Un lien avec l'Education nationale a été créé pour proposer dans le temps scolaire une activité rugby.

Assez rapidement, les joueurs pros de l'équipe première n'ont plus eu le temps de s'investir dans ces activités. Ce sont alors les joueuses de l'équipe féminine qui ont été mobilisées pour jouer le rôle d'éducateurs, ce qui a conduit à une augmentation des effectifs du club de rugby féminin.

Rapidement s'est posé le problème du recours aux salariés et du financement. C'est ainsi qu'est née la première fondation d'entreprise issue d'un club de rugby, pour diversifier les financements et ne plus être limité en termes d'employabilité. Cette Fondation a permis de développer plus encore l'action du club, qui touche environ 4 500 enfants au quotidien au travers du rugby scolaire, ou des stages rugby-culture mais également de conserver des joueurs d'exception au sein du club.

Cependant, pour les partenaires intéressés, le financement de la Fondation tenait plus de la prise de participation stratégique dans une entreprise que de la contribution volontaire aux profits d'actions fédératrices et le constat de ces facteurs militants, allait nous pousser à la recherche d'une nouvelle structure.

Il fallait donc pouvoir mobiliser des donateurs avec des contraintes moins marquées.

La réponse s'est imposée immédiatement avec le Fonds de Dotations.

Les avantages de cette structure étaient évidents. A savoir :

- des statuts moins contraints
- une liberté totale quant à la qualité juridique des fondateurs
- des dons et legs facilités
- une direction plus compacte
- des personnes donatrices pouvant être physiques ou morales

La Fondation d'entreprise a permis depuis sa création de mettre en place :

- des actions scolaires et périscolaires qui ont fait découvrir l'activité Rugby à plusieurs dizaines de milliers de garçons et de filles.
- des stages Rugby et Culture pendant les vacances scolaires qui ont ouvert les jeunes pratiquants de Rugby, à des activités culturelles qu'ils ne connaissaient pas ou peu.
- des initiatives pour faciliter l'intérêt des jeunes passionnés de Rugby, envers la lecture avec les opérations « Rugby et Lecture », avec Jean Pierre FAYE comme figure de proue coté collectivités territoriales.

Enfin, cette Fondation d'entreprise a permis de créer et de pérenniser 5 emplois à plein temps auxquels il convient de rajouter l'emploi de plusieurs vacataires.

Je viens de vous retracer rapidement le cheminement d'idées qui fut celui qui, à partir de 1998, germa dans l'esprit des jeunes dirigeants que nous étions.

Nos idées étaient, donc, que nos actions devaient s'inscrire dans la vie quotidienne de notre cité, que l'avenir de nos initiatives passait par la transversalité notamment entre sport et culture. Tout cela en utilisant au mieux les outils juridiques et les dispositifs notamment fiscaux, que la réglementation nous offrait.

Action développée par Jean Pierre MASSINES, ancien président du « Montpellier Hérault Rugby », lors du colloque CNFPT « Sport-Culture, une ambition éducative et citoyenne ».